

C.E.R.A

=====

Société Anonyme au capital de 250.000 Francs
Siège Social : 149 Rue Saint Honoré - 75001 PARIS

RCS PARIS B 353 091 879

=====

90 B 5494

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1ER JUILLET 1994

29 AOUT 1994

44358

L'an Mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Et le vendredi premier juillet,
A dix heures.

Les Actionnaires de la Société dénommée "C.E.R.A.", Société Anonyme au capital de 250.000 Francs, divisé en 2.500 actions de 100 Francs chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire.

Les Actionnaires ont été avisés de la tenue de la présente Assemblée par l'envoi d'une lettre qui a été adressée à chacun d'eux en la forme ordinaire le 15 juin 1994.

En outre, le Commissaire aux Comptes de la Société, Monsieur Philippe ARRAOU, qui a régulièrement été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 juin 1994, est absent excusé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal BROUTTIER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Daniel BUCHOUX et Monsieur Philippe SALLE, les deux Actionnaires présents et acceptants disposant du plus grand nombre de voix, sont appelés comme Scrutateurs.

Le bureau de l'Assemblée se complète en désignant comme Secrétaire, Madame Marie-Claude CHARPENTIER.

M. ~~Bro~~ Acc B

La feuille de présence, certifiée sincère et exacte par les Membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent actions, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met ensuite à la disposition des Actionnaires :

- Un exemplaire des Statuts de la Société ;
- La Feuille de Présence ;
- Le rapport établi par le Conseil d'Administration ;
- Le texte des projets de résolutions soumis au vote de l'Assemblée ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Actionnaire ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ainsi que le récépissé postal et l'avis de réception de cet envoi.

Monsieur le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements se rapportant à la tenue de la présente Assemblée et qu'il énumère, ont été mis ou tenus à la disposition des Actionnaires, dans les formes, conditions et délais voulus par la réglementation en vigueur.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Enfin, Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un Administrateur,
- Nomination d'un nouvel Administrateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée ayant pris connaissance de ce rapport, Monsieur le Président invite les Actionnaires à délibérer et déclare à cet effet la discussion ouverte.

Après un échange de vues approfondi sur la question et personne ne demandant plus la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

AB ~~A~~ A C C B

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale, ayant pris acte de la démission de Monsieur Gérard PAULIN de ses fonctions d'Administrateur de la Société "C.E.R.A.", décide de nommer en son lieu et place, et ce pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 1998 à l'effet de statuer sur les comptes du dernier exercice clos :

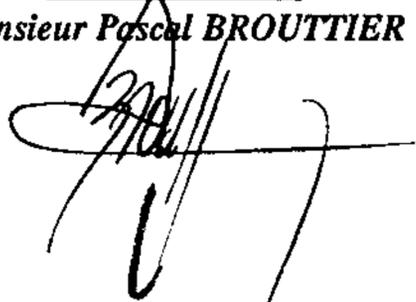
- Monsieur Daniel BUCHOUX
Né le 1er juillet 1960 à MOHON (56490),
De Nationalité Française,
Demeurant à VINCENNES (94300) - 38 avenue du Petit Parc.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à dix heures quarante cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les Membres du Bureau.

LE PRESIDENT
Monsieur Pascal BROUETIER



LES SCRUTATEURS
Monsieur Daniel BUCHOUX
Monsieur Philippe SALLE



LE SECRETAIRE
Madame Marie-Claude CHARPENTIER



C.E.R.A

=====

Société Anonyme au capital de 250.000 Francs
Siège Social : 149 Rue Saint Honoré - 75001 PARIS

RCS PARIS B 353 091 879

=====

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1ER JUILLET 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Et le vendredi premier juillet,
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Administrateurs de la Société "C.E.R.A." se sont réunis au siège social de la Société sur la convocation du Président, Monsieur Pascal BROUTTIER.

Sont Présents et ont signé le Registre de Présence :

- Monsieur Pascal BROUTTIER, Président,
- Monsieur Robert MARION, Administrateur,
- Monsieur Daniel BUCHOUX, Administrateur.

La présidence de la réunion est assurée par Monsieur Pascal BROUTTIER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Tous les Administrateurs étant présents, Monsieur le Président déclare que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 100 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales.

Lecture est tout d'abord donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Puis Monsieur le Président rappelle les différents points qui sont à l'ordre du jour de la présente réunion, savoir :



ORDRE DU JOUR

=====

- Démission du Président du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Directeur Général.

Monsieur le Président prend la parole et fait part aux Administrateurs de son souhait d'être déchargé de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de bien vouloir les confier désormais à Monsieur Pascal BUCHOUX.

Monsieur le Président ajoute qu'il reste tout à fait disposé à apporter son concours à Monsieur Daniel BUCHOUX en devenant Directeur Général de la Société, si le Conseil se range à cette proposition.

Puis, il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, ayant accepté la démission de Monsieur Pascal BROUTTIER, de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Pascal BUCHOUX en ses lieu et place et ce pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 1998 à l'effet de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pascal BROUTTIER en qualité de Directeur Général de la Société, et ce pour la durée restant à courir du mandat du nouveau Président du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 1998 à l'effet de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Le Conseil d'Administration précise que Monsieur Pascal BROUTTIER conservera ses fonctions d'Administrateur au sein de la Société.

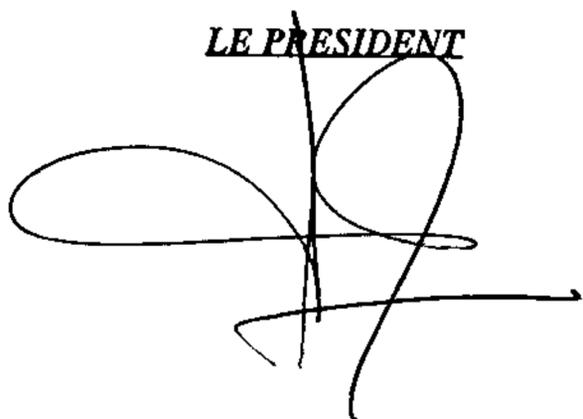
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**

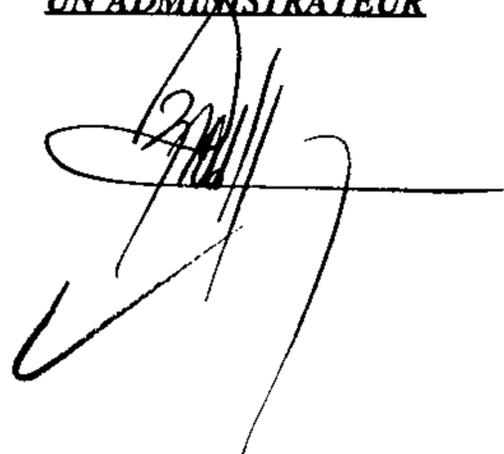
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture, par le Président et un Administrateur.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

UN ADMINISTRATEUR

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.